

M. Henri Lorin remarque que les autorités de la Nouvelle-France, qui étaient loin d'être sans reproches sur la surveillance qu'elles auraient dû exercer, avaient été heureuses de trouver un responsable obscur pour dissimuler leur négligence. Les *autorités* supérieures de la Nouvelle-France en 1692 étaient le gouverneur Frontenac et l'intendant Bochart Champigny. Ni l'un ni l'autre n'avaient demandé l'arrestation de M. Martin de Lino. En effet, M. de Frontenac écrivait au ministre, le 25 octobre 1693 :

“ Pour le sieur de Lino, bien loin qu'il puisse être coupable de ce dont il était soupçonné, je dois lui rendre cette justice qu'il s'est toujours comporté avec fidélité dans toutes les occasions qui se sont présentées tant dans l'interprétation des lettres venues des Anglais que des papiers qu'on a trouvés, et qui ont été par lui traduits en français, nous ayant aussi depuis quatre ans servi d'interprète. Lorsque nous avons interrogé les Anglais qui avaient été faits prisonniers soit par les Français soit par les Sauvages, et même dans le temps que les Anglais vinrent assiéger Québec, et me firent sommer, comme aussi dans l'échange des prisonniers qui se fit dans ce temps-là, où il se comporta avec une affection digne d'un bon Français, ce qui a fait que nous avons été surpris, M. l'intendant et moi, quand nous apprîmes qu'il avait été mis à la Bastille, ce qui nous a obligés de lui délivrer un certificat qui vous sera présenté par le sieur Chalmette, son oncle.

“ Il mériterait, Monseigneur, par tous les soins et les peines qu'il a eus jusques à présent dans toutes les affaires où je l'ai employé quelque récompense de Sa Majesté et pour le tort que sa prison a apporté à ses affaires, ayant été obligé de se servir de commissionnaires pour faire ses achats qui lui coûtent, à ce qu'il m'a assuré, plus de mille écus” (1).

Quelques jours plus tard, le 4 novembre 1693, l'intendant Bochart Champigny écrivait, à son tour, au ministre, et se déclarait lui aussi très surpris de la détention de M. Martin de Lino à la Bastille :

“ A l'égard du sieur de Lino, nous avons été très surpris de sa détention à la Bastille, ne nous paraissant rien dans son

---

(1) Archives de la province de Québec.